

STRATÉGIE

Le Conseil Interprofessionnel des Vins de Provence vote une augmentation de 25 % de son budget pour renforcer sa communication

Réunis en assemblée générale ce jeudi 4 juillet, les délégués de la production et du négoce de l'interprofession ont validé le plan de développement présenté par le président Jean-Jacques Bréban et voté une augmentation de cotisations de 25 % passant ainsi le budget du CIVP de 5,4 millions d'euros à 6,8 millions d'euros.



« LES VINS DE PROVENCE SONT À LA CROISÉE DES CHEMINS »

« Aujourd'hui, la concurrence s'accroît : la consommation des vins rouges chute, de nombreux vignobles se lancent ou se renforcent dans la production de vins rosés. Les Vins de Provence sont ainsi à la croisée des chemins. Devons-nous adopter une position conservatrice et défensive ou au contraire choisir de nous développer et être offensifs ? Cela me semble clair : notre statut de vignoble de référence des vins rosés exige que nous allions de l'avant sur la qualité et l'environnement comme sur la maîtrise des équilibres économiques ou l'image et la valeur de nos vins. »
Jean-Jacques Bréban, président du Conseil Interprofessionnel des Vins de Provence

Le plan de développement, conjointement porté par Jean-Jacques Bréban (président du Conseil Interprofessionnel des Vins de Provence), Éric Pastorino (président du Syndicat des vins Côtes de Provence), Didier Pauriol (président du Syndicat des vins Coteaux d'Aix-en-Provence) et Éric Lambert (président du Syndicat des vins Coteaux Varois en Provence), sera mis en œuvre grâce à l'augmentation du budget de 1,4 million d'euros. Il sera structuré en trois axes :

Axe 1 : Soutenir et conforter l'image et le positionnement premium des Vins de Provence

Axe 2 : Pousser à la diversification des marchés à l'export

Axe 3 : Accompagner les actions de réduction de l'empreinte environnementale et d'adaptation au changement climatique

2019-2024 : des objectifs chiffrés

Le plan présenté s'accompagne également d'objectifs à cinq ans :

- Maintien des volumes commercialisés en France
- Augmentation des exportations de 37 % à 45 % (soit environ 550 000 hl).
- Diversification des marchés export vers les marchés émergents passant de 10 à 25 % des exportations, notamment sur la zone Asie-Pacifique
- Transition agro-écologique avec des surfaces du vignoble passant de 20 à 60 % en bio et/ou HVE

Ce plan fait écho au plan collectif piloté par la filière provençale sur le développement du potentiel de production des Vins de Provence présenté lors de la conférence de presse du 24 mai.

LES VINS DE PROVENCE, LE GRAND VIGNOBLE DES VINS ROSÉS

Le vignoble des Vins de Provence, le plus ancien de France, s'étend entre Méditerranée et Alpes sur près de 200 km de long à travers les départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes. Constitué de trois appellations d'origine contrôlée, les AOC Côtes de Provence, Coteaux d'Aix-en-Provence et Coteaux Varois en Provence, il rassemble 486 domaines, 63 caves coopératives ainsi que 90 négociants locaux. Spécialité historique du vignoble, le vin rosé, qui représente 90 % de la production, est intimement lié à l'identité de la Provence, dont il partage les mêmes valeurs d'authenticité, de sensorialité et d'audace. Aujourd'hui, 42 % des rosés AOC français et 5 % des rosés du monde sont produits en Provence et le style qui leur tient de signature – un vin au rose pâle, sec et très aromatique – tient lieu de référence.

www.vinsdeprovence.com

CONTACTS PRESSE : CLAIR DE LUNE

Amélie Bluma & Florie Charnay
florie.charnay@clairdelune.fr
+33 (0)4 72 07 31 99 – www.clairdelune.fr

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DES VINS DE PROVENCE

Jennifer Penna & Cédric Skrzypczak
jpenna@provencewines.com – czak@provencewines.com
+33 (0)4 94 99 50 13 – www.vinsdeprovence.com